

FE.-
 REPUBLIQUE DU BENIN

 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

A SUBSTITUER A L'ANCIENNE COPIE

DECRET N° 2003-374 DU 18 SEPTEMBRE 2003

Portant approbation des statuts de la
 délégation à l'aménagement du territoire.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
 CHEF DE L'ETAT,
 CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n°2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2003-072 du 05 mars 2003 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 août 2003 ;

DECRETE :

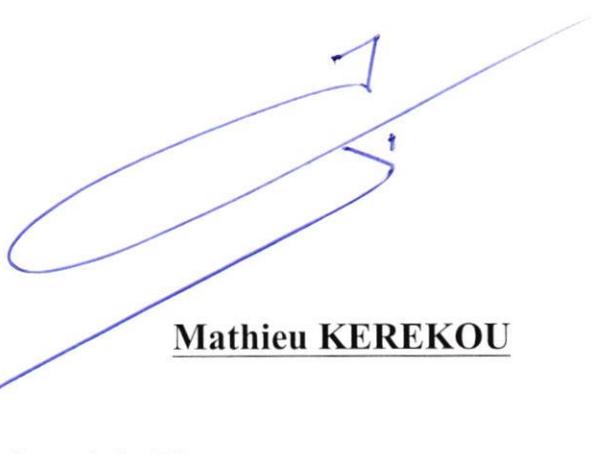
Article 1^{er} : Sont approuvés les statuts de la délégation à l'aménagement du territoire tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le Ministre d'Etat chargé du Plan, de la Prospective et du Développement, le Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

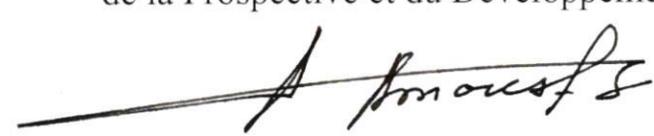
Fait à Cotonou, le 18 septembre 2003

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre d'Etat chargé du Plan,
de la Prospective et du Développement,



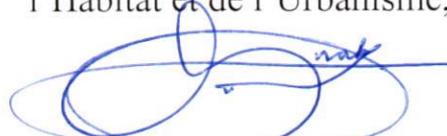
Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Grégoire LAOÛROU.-

le Ministre de l'Environnement, de
l'Habitat et de l'Urbanisme,



Luc-Marie Constant GNACADJA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE 4 MISD 4 MJLDH 4 MEMH 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 02 JO 1.